

# Déjà vu : Un énième échec de la mesure de développement de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA)

Analyse par la société civile de l'évaluation à mi-parcours des projets  
AGRA financés par l'Allemagne au Burkina Faso et au Ghana

## Contexte

Fin 2022, le Ministère allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et le Kreditanstalt für Wiederaufbau (établissement allemand de crédit pour la reconstruction, KfW) ont publié avec plus de deux ans de retard une évaluation à mi-parcours des projets de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA) qu'ils financent au Burkina Faso et au Ghana (phase de projet I).<sup>1</sup> Dans cette première phase (2017–2022) le BMZ a financé via le KfW, quatre projets de l'AGRA à hauteur d'environ 10 millions d'euros afin de contribuer à l'accomplissement des objectifs AGRA. Au Ghana, cela permettait d'améliorer directement la sécurité alimentaire et les revenus d'au moins

600 000 foyers de petits producteurs et indirectement ceux de 1,2 millions de foyers de petits producteurs supplémentaires.<sup>2</sup> Pour le Burkina Faso, l'AGRA avait prévu d'augmenter la sécurité alimentaire et les revenus d'au moins 800 000 petites productrices et producteurs agricoles.<sup>3</sup> Les résultats de l'évaluation à mi-parcours devaient au départ servir de base à la décision du BMZ de continuer ou non à financer l'AGRA. Cependant en 2020, le BMZ mettait déjà 15 millions d'euros supplémentaires à disposition pour la période de 2022 à 2025, en particulier pour les programmes AGRA au Burkina Faso et au Nigeria, bien qu'aucune évaluation éclairée de la phase I du projet était disponible.

## Résumé

En résumé, l'analyse de l'évaluation intermédiaire des projets AGRA financés par le BMZ montre à nouveau que la démarche de développement d'AGRA a échoué. En outre, elle révèle un éventail de conséquences très inquiétantes pour les deux pays d'intervention, notamment pour les productrices et producteurs agricoles concernés. Les résultats de l'évaluation intermédiaire montrent entre autres, que le modèle AGRA au Burkina Faso et au Ghana ne peut fonctionner sans un financement externe continu pour les produits industriels tels que les engrais synthétiques, les pesticides et les semences industrielles. Ceci contredit toutefois la déclaration de l'AGRA selon laquelle la démarche de développement de la révolution verte<sup>4</sup> pourrait faire de l'agriculture à petite échelle un «business» prospère et indépendant.<sup>5</sup> Le constat par l'équipe d'évaluation du travail des enfants dans les projets AGRA constitue un autre point très dérangeant. Les agriculteurs du Burkina Faso signalent également des dommages environnementaux causés par l'utilisation de pesticides dans les projets AGRA.

Étant donné qu'AGRA poursuit sa stratégie d'utilisation de ressources industrielles extérieures, elle risque sciemment des dégâts environnementaux supplémentaires dans les pays concernés. En outre, l'utilisation illégale de pesticides nocifs et illégaux au Ghana, partiellement interdits dans l'UE selon les

directives du BMZ et du KfW, entraîne inévitablement des dommages pour l'environnement et la santé. Les résultats du rapport à mi-parcours montrent que des dépendances vis-à-vis de produits industriels externes, principalement des engrais de synthèse, ont été créées et que la liberté de choix de semences des productrices et producteurs agricoles a été restreinte.

Sans en venir elle-même à cette conclusion, l'évaluation intermédiaire des projets AGRA financés par le BMZ montre à nouveau qu'aucun lien palpable de causalité ne peut être fait entre les activités des projets AGRA et les éventuels effets positifs sur les revenus, la sécurité alimentaire, la scolarité ou la santé des foyers des petits producteurs concernés. L'évaluation des projets KfW ne montre aucune amélioration durable de la situation des petites productrices et producteurs participants aux programmes AGRA dans les deux pays d'intervention. Au contraire, elle démontre pour la énième fois des conséquences néfastes pour les groupes cibles des projets.

La décision du BMZ de continuer à financer l'AGRA et d'en augmenter les sommes a été prise sans base empirique fiable, malgré une critique substantielle et fondée de la société civile. Les résultats d'évaluation désormais publiés confortent la critique de la procédure du prolongement hâtif du financement.

# Analyse de l'évaluation intermédiaire

## Le travail des enfants dans les projets AGRA

Alors que certains points de l'évaluation assurent que les projets n'ont causé aucun manquement social significatif<sup>6</sup> le travail systématique et délibéré des enfants est confirmé dans d'autres parties de l'étude.<sup>7</sup> Le travail des enfants est un impact social négatif fatal et une violation inacceptable des droits de l'homme. La Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que chaque être humain a le droit à l'éducation (article 26).<sup>8</sup> La Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies prévoit également le droit pour chaque enfant d'être protégé de toute exploitation économique et de toute exécution de travail pouvant être dangereuse, compromettre leur éducation, nuire à leur santé ou nuire à leur développement physique, mental, psychique ou moral (article 32).<sup>9</sup> Le BMZ est résolument engagé à mettre fin au travail des enfants et à faire appliquer les conventions pertinentes des Nations Unies. Il a commencé une campagne pour l'abolition du travail des enfants en 2019.<sup>10</sup> Dans ce contexte, le BMZ devrait réagir de manière cohérente et précise envers l'AGRA et le KfW par rapport aux résultats de l'évaluation. Des mesures devraient être prises pour contrer cette défail-

lance. Des affirmations selon lesquelles l'AGRA espérerait stopper le travail des enfants grâce à des revenus agricoles plus élevés<sup>11</sup> ne peuvent être acceptées par le BMZ. Au contraire, elles auraient dû empêcher une prolongation du financement du projet.

## Conséquences négatives sur l'environnement ignorées

Les affirmations clés de l'évaluation intermédiaire soulignent à plusieurs reprises que les projets AGRA n'engendreraient aucune répercussion négative sur l'environnement. En même temps, dans le paragraphe sur les aspects agroécologiques, des productrices et producteurs burkinabés rendant compte de dégâts environnementaux de plus en plus visibles sont cités. L'utilisation de « pesticides de contrefaçon » est même mentionnée comme cause possible.<sup>12</sup> D'après l'évaluation, les partenaires des projets AGRA sont tout à fait conscients des dégâts environnementaux engendrés par l'utilisation de pesticides mais il ne leur serait pas toujours possible d'éviter leur utilisation.<sup>13</sup> Le rapport démontre explicitement le lien entre l'emploi de produits industriels externes, tels que des engrais et pesticides de synthèse, et les répercus-



Avec l'AGRA, ne vous attendez pas à de la diversité sur les marchés ou dans les champs. AGRA se concentre sur le maïs.

Photo: Jan Urhahn, Rosa-Luxemburg-Stiftung

sions négatives sur l'environnement. On ne peut expliquer pourquoi ces conclusions et liens ne sont pas repris dans les résultats principaux de l'évaluation. Force est de constater que l'évaluation est très contradictoire au niveau des répercussions sur l'environnement. Ni le BMZ ni le KfW ne sont appelés à agir et l'AGRA prend sciemment en compte les dégâts environnementaux.

#### Utilisation de pesticides interdits dans les projets AGRA

Dans les projets financés par le BMZ et le KfW, des pesticides répondant à certains standards internes doivent être employés, qu'ils soient légaux ou non dans le pays concerné. Néanmoins dans les projets AGRA au Ghana, les pesticides propanil et perméthrine, interdits dans l'UE, ont été utilisés. Cela va à l'encontre du «Cadre de référence pour les partenariats de développement dans le secteur agricole et de l'alimentation»<sup>14</sup> du BMZ et contre les standards sociaux et environnementaux de la banque mondiale. Ces deux normes sont fondamentales pour l'utilisation dans les projets KfW financés par le BMZ. Tant l'évaluation que les mécanismes de minimisation des risques établis par l'AGRA, le KfW et le BMZ, étaient dans ce cas insuffisants, car l'emploi illicite de ces produits n'a, à aucun moment, été reconnu. Nous ne savons pas si et comment ces violations des règles par le BMZ et le KfW ont été sanctionnées ni à quel point une récidive peut être écartée.

#### Les activités de lobbying de l'AGRA : cadres pour la révolution verte

L'une des stratégies principales de l'AGRA dans les pays d'intervention est le lobbying pour influencer la législation ou les cadres nationaux dans le secteur agricole et alimentaire.<sup>15</sup> Ceci est explicitement mis en évidence entre autres dans l'évaluation intermédiaire dressée par l'Itad et financée par l'AGRA sur la mise en place de la stratégie AGRA de 2017 à 2021.<sup>16</sup> Par conséquent, l'AGRA exerce une influence politique systématique sur les lois relatives aux engrais et semences dans les pays partenaires ainsi que dans d'autres domaines du milieu agricole. Elle procède par l'envoi d'employés sur place ou même par un soutien financier direct aux ministères et conseils consultatifs des gouvernements africains. L'AGRA crée ainsi, grâce à des aides financières ou d'autres moyens dans de nombreux pays partenaires, un cadre institutionnel qui promeut unilatéralement ses propres approches de la révolution verte, via des lois et des cadres, et les rend en partie obligatoires. En réalité, en se référant à ce cadre, l'AGRA s'auto-légitime. Aussi bien au Burkina Faso qu'au Ghana, l'AGRA a accordé une attention particulière à la conception de nouvelles lois sur les engrais et semences. Ces dernières tendent à faciliter l'autorisation et la commercialisation des engrais synthétiques et les semences industrielles. Au Ghana par exemple, l'AGRA agit tout en sachant que les organisations de petits producteurs y étaient fortement opposées.<sup>17</sup>

Les petits producteurs et petites productrices ont très peu de liberté de choix dans les projets AGRA et développent ainsi des dépendances.

Photo: Jan Urhahn, Rosa-Luxemburg-Stiftung



### **Droits humains : aucune vérification des normes obligatoires**

Le respect et la mise en pratique des droits de l'homme fondamentaux, tels que le droit à l'alimentation et le droit à un environnement sain, ont souvent été revendiqués par des groupes de la société civile lors des financements d'AGRA par le BMZ et KfW. Cela impliquait entre autres l'application du concept de droits de l'homme du BMZ,<sup>18</sup> qui est contraignant pour la KfW et ses directives de mise en œuvre dans l'évaluation.<sup>19</sup> Concrètement, une seule question de l'évaluation porte sur le respect des droits humains :<sup>20</sup> la liberté de choix, le déroulement de consultations locales, le rôle de la société civile et d'autres aspects y sont questionnés. Dans leur réponse à cette question, les évaluateurs répondent cependant uniquement sur le déroulement de consultations locales. L'ensemble de l'évaluation ne montre pas comment les droits humains et particulièrement certaines normes obligatoires précises ont systématiquement été vérifiées et renforcées. Le respect des droits humains dans le cadre des projets AGRA financés par le BMZ et le KfW semble donc ne pas représenter beaucoup plus qu'une déclaration faite du bout des lèvres.

### **AGRA rend les productrices et producteurs agricoles dépendants**

Après l'achèvement des projets, le système mis en place par l'AGRA d'accès et de distribution d'intrants industriels externes par le biais de et conseillères basés dans les villages (CBV) est gravement compromis. L'évaluation à mi-parcours le reconnaît et remet en question la durabilité sociale et économique des projets de l'AGRA. En effet, via le système de CBV, l'AGRA a créé un mécanisme de dépendances qui commence par le fait que les CBV comptent sur l'approvisionnement de produits industriels externes par le projet. Les projets de l'AGRA favorisent ainsi le fait que les productrices et producteurs ne soient pas seulement dépendants des produits conseillés par le projet mais aussi des entreprises fabriquant et commercialisant ces produits. Aussitôt que l'approvisionnement par l'AGRA et ses financeurs n'est plus assuré, le danger de ne plus avoir accès à ces produits, auxquels ils ont été rendus dépendants dans le cadre du projet, augmente. Cela démontre non seulement la fragilité du concept de l'AGRA mais aussi que les productrices et producteurs sont livrés à des difficultés d'approvisionnement et des variations des prix qui peuvent avoir des répercussions désastreuses sur leur production agricole et donc sur leurs revenus. En outre, l'énorme augmentation des prix des produits industriels depuis deux ans, suite à la pandémie COVID-19 et à la guerre en Ukraine, prouve la fragilité de la durabilité économique de l'approche de l'AGRA.

### **La liberté de choix des productrices et producteurs dans l'emploi des semences est limité**

Des formations sur les produits agricoles sont proposées aux productrices et producteurs agricoles des projets de l'AGRA au Ghana et au Burkina Faso.<sup>21</sup> Ils y apprennent comment utiliser les semences ajustées à la demande du

marché et les engrais de synthèse.<sup>22</sup> En outre, certains CBV leur promettent un accès gratuit à ces produits. Les formations et la distribution hautement subventionnée, voire gratuite, se limitent essentiellement aux produits industriels. Les engrais organiques et les semences traditionnellement adaptées aux besoins locaux n'y sont que très peu représentées. La liberté de choix des productrices et producteurs est donc restreinte : elle est réduite aux produits industriels externes proposés par l'AGRA. L'évaluation se targue, grâce aux projets, de la progression d'entreprises de semences dans des domaines encore vierges.<sup>23</sup> Les seuls à en profiter sont les entreprises de semences et de produits agricoles car de nouveaux marchés s'ouvrent à eux.

### **Problèmes de surendettement : liens avec l'AGRA omis**

Des évaluations antérieures, publiées par l'AGRA, ont déjà documenté le problème du surendettement à cause de crédits faits pour les produits agricoles industriels de l'AGRA. L'évaluation à mi-parcours constate également que le surendettement de productrices et producteurs est un phénomène très répandu, et ce surtout au Ghana. Elle rapporte que 41 pour cent des productrices et producteurs de riz et 33 pour cent des productrices et producteurs de yuca rencontrent de grosses difficultés à rembourser leurs crédits.<sup>24</sup> Ce surendettement y est cependant présenté comme un problème général sans rapport avec les projets de l'AGRA. Curieusement, lors de l'interview d'un nombre modeste de producteurs et productrices, il n'est pas question de relation possible entre les projets de l'AGRA et le surendettement.<sup>25</sup> Cela constitue, d'une part, une lacune significative de l'évaluation. D'autre part, les preuves de l'affirmation faite dans l'évaluation, selon laquelle le surendettement n'est pas lié au projet, sont, elles aussi, manquantes.

### **Les succès décrits par l'AGRA ne sont pas fondés scientifiquement**

L'évaluation à mi-parcours clame une hausse du rendement des producteurs participants de 50 à 100 pour cent. Les revenus auraient également augmenté et la situation alimentaire se serait améliorée.<sup>26</sup> Une hausse du rendement et des revenus ainsi qu'une meilleure sécurité alimentaire ne peuvent toutefois être attestées par aucune donnée scientifique valable. L'évaluation elle-même en vient à un moment à la conclusion que les « données ne seraient ni fiables ni utiles ».<sup>27</sup> Au début du projet par exemple, la collecte des données de base était insuffisante, voire inexistante : des affirmations scientifiques telles que l'augmentation des revenus sont donc impossibles. Les indicateurs de résultats au début du financement, qui devraient servir de base pour évaluer l'atteinte des objectifs, ne sont pas présentés dans l'évaluation. Un autre aspect fondamental est qu'une évaluation se référant à un projet de trois ans et basée sur de petits échantillons (de 40 interviewés par projet), nombre encore plus restreint pour les groupes de contrôle (20 interviewés au Ghana,

aucun au Burkina Faso),<sup>28</sup> n'est pas représentative et ne fournit que peu d'informations utiles et fiables. Sur la base d'une enquête aussi limitée, il est impossible de faire de solides affirmations sur le développement du rendement et des revenus du groupe cible en entier – constitué de 880 000 foyers de petits producteurs dans les quatre projets.

La courte durée de l'évaluation est justifiée par la brève période du projet mais présente pourtant une erreur récurrente, déjà commise lors de l'évaluation mandatée par l'AGRA de Mathematica en 2021.<sup>29</sup> Celle-ci prenait uniquement en compte une période de cinq ans et ignorait ainsi que l'AGRA était déjà active depuis 2006 et qu'elle était responsable des mauvais résultats depuis le début. Des données de Timothy A. Wise<sup>30</sup> sur une plus longue période (basées sur des données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, FAO) montrent clairement que l'AGRA ne satisfait pas aux objectifs proclamés : les données du FAO pour le Burkina Faso des années 2004-2006 à 2016-2018 démontrent que dans le cadre des subventions de l'AGRA pour le riz et le maïs, malgré l'élargissement massif des deux cultures, le rendement reste minime. Au lieu de cela, des cultures importantes comme le millet, le manioc et le sorgho ont décliné. En 2021, l'AGRA elle-même rapportait des résultats décevants dans l'évaluation de Mathematica dans les deux pays et dans presque tous les domaines. Curieusement, l'évaluation des projets KfW, avec ses petits échantillons, arrive à des résultats positifs bien que ceux-ci – comme susmentionné – ne puissent être démontrés de manière suffisante.

#### En résumé : adieu AGRA, bonjour l'agroécologie

L'évaluation intermédiaire de la première phase des projets AGRA au Burkina Faso et au Ghana (2017–2021) mandatée par le BMZ et le KfW confirme que l'AGRA n'est pas capable d'atteindre les objectifs de ses projets. Les résultats de l'étude «Fausses promesses»<sup>31</sup> publiée en 2020 et ceux de l'analyse des évaluations propres à l'AGRA de 2019 et 2020<sup>32</sup> ont déjà prouvé que les objectifs de l'AGRA dans les 13 pays ciblés par l'AGRA – dont le Burkina Faso et le Ghana – n'ont pu être atteints. L'évaluation actuelle du BMZ et du KfW au Burkina Faso et au Ghana de 2022 ne peut non plus démontrer que le rendement agricole et les revenus des foyers de petits producteurs – en tenant compte des dettes et des investissements à amortir – se soient accrus de manière significative depuis le début du projet. L'évaluation illustre au contraire que les pourcentages de pauvreté et de faim n'ont pas baissé comme promis dans les deux pays d'intervention dans le cadre de l'AGRA. Parallèlement, rien n'indique que le groupe cible de 880 000 foyers de petits producteurs n'ait été atteint dans les quatre projets financés par le KfW, encore moins que leur situation économique se soit améliorée.

### Exigences au BMZ :

— **Le BMZ devrait cesser le plus rapidement possible son soutien financier et sa coopération politique avec l'AGRA.** Suite aux résultats de l'évaluation, le gouvernement fédéral allemand ne devrait ni se laisser impressionner par le peu de changements dans la nouvelle stratégie d'AGRA pour la période 2023-2027, ni poursuivre les mesures de soutien politique ou économique pour les projets de l'AGRA. Bien que le BMZ ait annoncé ne pas envisager de nouvelles subventions de l'AGRA actuellement, il serait cohérent d'arrêter prématurément le financement de l'AGRA.

— **Au vu des mesures systématiquement erronées de la révolution verte – en particulier au niveau des petits producteurs vivant dans la pauvreté – le BMZ devrait interdire tout soutien financier et politique des projets de la révolution verte.** Le BMZ continue pourtant d'adhérer aux mesures d'antan de la révolution verte, par exemple par son soutien à l'initiative «Nourrir l'Afrique : souveraineté alimentaire et résilience» prônée par la Banque Africaine de Développement (BAD), l'organisation One Acre Fund ou l'Alliance mondiale pour la sécurité alimentaire (Global Alliance for Food Security, GAFS).

— **Au lieu de cela, le BMZ devrait placer le droit à l'alimentation et l'agroécologie au centre de sa politique de développement et rendre des mesures et des objectifs clairs et quantifiables obligatoires pour tous ses projets.** Pour cela, le gouvernement fédéral allemand devrait soumettre, au cours de la législature actuelle, un plan d'action ambitieux pour le développement de l'agroécologie et dépenser des sommes bien plus significatives qu'à présent pour les mesures agroécologiques. De plus, le BMZ devrait renforcer la coalition de donateurs internationaux qui soutiennent l'initiative d'agroécologie (Scaling Up Agroecology Initiative) du FAO.

— **Enfin, le BMZ devrait militer plus résolument pour une meilleure dotation financière du Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies (CSA),** qui en tant que lieu traitant des questions de l'alimentation mondiale n'est pas seulement légitimé par la communauté internationale mais aussi par la société civile internationale.



Le combo de l'AGRA pour la révolution verte : pesticides, engrais de synthèse et le plus souvent semences hybrides.

Photo: Jan Urhahn, Rosa-Luxemburg-Stiftung

## Notes de fin

1 MDF (2022): Mid-Term Review of BMZ/KfW-funded AGRA programme in Ghana and Burkina Faso. Final Report – 04 Oct 2022. Disponible sur : <https://agra.org/wp-content/uploads/2023/01/Final-Mid-term-Review-of-the-BMZ-KfW-Programme-in-Ghana-and-Burkina-Faso.pdf>.

2 Voir AGRA (2020): PIATA 2019 Outcome Monitoring Report AGRA Ghana. p. 11. Disponible sur : [https://agra.org/wp-content/uploads/2020/12/AGRA-OM-Ghana-Report\\_FINAL.pdf](https://agra.org/wp-content/uploads/2020/12/AGRA-OM-Ghana-Report_FINAL.pdf).

3 Voir AGRA (2020): PIATA 2019 Outcome Monitoring Report AGRA Burkina Faso. p. 10. Disponible sur : [https://agra.org/wp-content/uploads/2020/12/AGRA-OM-Burkina-Faso-Report\\_FINAL.pdf](https://agra.org/wp-content/uploads/2020/12/AGRA-OM-Burkina-Faso-Report_FINAL.pdf).

4 La révolution verte est une approche du développement propagée depuis les années 1960, dans laquelle de nouvelles méthodes de culture sont associées à des technologies, engrais synthétiques et semences à haut rendement, avec l'aide de l'agro-industrie mondiale.

5 Voir à ce propos l'autodescription actuelle de l'AGRA : «AGRA is a farmer-centered, African-led, and partnerships-driven institution that is transforming Africa's smallholder farming from a solitary struggle to survive to businesses that thrive.» Disponible sur : <https://agra.org/>.

6 MDF (2022): p. 44s.

7 Ibid. p. 45.

8 UN (1948): Universal Declaration of Human Rights. Disponible sur : <https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/2021/03/udhr.pdf>.

9 UN (1989): Convention on the Rights of the Child. Disponible sur : <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child>.

10 BMZ (anné inconnue): Gemeinsam gegen Kinderarbeit. Disponible sur : <https://www.bmz.de/de/themen/kinderarbeit>.

11 MDF (2022): p. 47.

12 Ibid. p. 44s. et p. 58.

13 Ibid. p. 47.

14 BMZ (2019): Referenzrahmen für Entwicklungspartnerschaften im Agrar- und Ernährungssektor. Disponible sur : <https://www.bmz.de/resource/blob/35256/referenzrahmen-fuer-entwicklungspartnerschaften-im-agrarsektor.pdf>.

15 Cela se passait déjà longtemps avant le programme PIATA financé par le BMZ : «Prior to the PIATA programme, AGRA supported the development of policy nodes and hubs in several countries, including in Ghana.» AGRA (2020): PIATA 2019 Outcome Monitoring Report AGRA Ghana. p. 45.

16 Itad (2020): Evaluation report. Mid-term evaluation of AGRA's 2017–2021 strategy implementation. Disponible sur : <https://agra.org/wp-content/uploads/2020/12/AGRA-MTE-report-final-27.01.20.pdf>.

17 Voir par exemple : AGRA (2020): PIATA 2019 Outcome Monitoring Report AGRA Ghana. p. 33.

18 BMZ (2011): Menschenrechte in der deutschen Entwicklungspolitik. Disponible sur : <https://www.bmz.de/resource/blob/23480/f8b949cbdbecf314a89125b1841bdbce/strategiepapier303-04-2011-data.pdf>.

19 BMZ (2013): Leitfaden zur Berücksichtigung von menschenrechtlichen Standards und Prinzipien, einschl. Gender, bei der Erstellung von Programmvorschlägen der deutschen staatlichen Technischen und Finanziellen Zusammenarbeit. Disponible sur : <https://www.bmz.de/resource/blob/78972/leitfaden-menschenrechte-2013.pdf>.

20 Voir question 4.5 de l'évaluation de mi-parcours : «Stakeholder participation, respect for human rights and freedom of choice for target groups, attention to non-intended impacts on communities, involvement of civil society». MDF (2022): p. 56.

21 Ibid. p. 29.

22 Ibid. p. 38 et p. 57.

23 Ibid. p. 59.

24 Ibid. p. 13.

25 Ibid. p. 85.

26 Ibid. p. 62s.

27 Ibid. p. 36.

28 Ibid. p. 24.

29 Mathematica (2021): Partnership for Inclusive Agricultural Transformation in Africa. Final Evaluation Report. Disponible sur : <https://www.mathematica.org/api/sitecore/MediaLibrary/ActualDownload?fileId=%7B864E09D9-712C-4789-B2A5-BBF7F3F3FE9B%7D&fileName=PIATA%20Final%20Evaluation%20Report%20Volume%201.pdf&fileData=PIATA%20Final%20Evaluation%20Report%20Volume%201.pdf%20-%20%7B864E09D9-712C-4789-B2A5-BBF7F3F3FE9B%7D&fileMime=application%2Fpdf>.

30 Wise, T. A. (2020): Failing Africa's Farmers. An Impact Assessment of the Alliance for a Green Revolution in Africa. Disponible sur : [https://sites.tufts.edu/gdae/files/2020/07/20-01\\_Wise\\_FailureToYield.pdf](https://sites.tufts.edu/gdae/files/2020/07/20-01_Wise_FailureToYield.pdf).

31 BIBA/Brot für die Welt et al. (edH) (2020): Fausses promesses : L'Alliance pour une Révolution Verte en Afrique (AGRA). Disponible sur : [https://www.fian.be/IMG/pdf/agra\\_fr\\_web\\_final.pdf](https://www.fian.be/IMG/pdf/agra_fr_web_final.pdf).

32 Rosa-Luxemburg-Stiftung/INKOTA et al. (edH) (2021): Une tâche sombre dans le narratif de l'AGRA : Des évaluations d'experts indépendants confirment l'échec de l'Alliance pour une révolution verte. Disponible sur : [https://www.rosalux.de/fileadmin/images/EnglishWS/FoodSov/Une\\_tache\\_sombre\\_AGRA\\_FR\\_20210901.pdf](https://www.rosalux.de/fileadmin/images/EnglishWS/FoodSov/Une_tache_sombre_AGRA_FR_20210901.pdf).

## Mentions légales

**Auteur\*es:** Jan Urhahn (Rosa-Luxemburg-Stiftung),  
Josephine Koch (Forum Umwelt und Entwicklung),  
Nadja Ahmad (INKOTA-netzwerk e. V.),  
Roman Herre (FIAN Allemagne),  
Silke Bollmohr (INKOTA-netzwerk e. V.) et  
Stig Tanzmann (Brot für die Welt)

**Délai rédactionnel :** mars 2023

Responsable légal du contenu : Jan Urhahn,  
Rosa-Luxemburg-Stiftung

Relecture de l'original allemand : TEXT-ARBEIT,  
[www.text-arbeit.net](http://www.text-arbeit.net)

Traduction française : Anne-Lise Brabants,  
[www.annelisebrabants.de](http://www.annelisebrabants.de)

Photo de couverture : Jan Urhahn,  
Rosa-Luxemburg-Stiftung

Mise en page : Juliane Bräuer, MediaService GmbH  
Druck und Kommunikation, [www.mediaservice.de](http://www.mediaservice.de)

Berlin/Johannesburg/Cologne, Juillet 2023



[www.rosalux.org](http://www.rosalux.org)



[www.inkota.de](http://www.inkota.de)



[www.forumue.de](http://www.forumue.de)



[www.fian.de](http://www.fian.de)



[www.brot-fuer-die-welt.de](http://www.brot-fuer-die-welt.de)